

Av. de Longemalle 1  
1020 Renens

**ORDONNANCE DE REPRISE  
D'ENQUÊTE**  
après fixation du for  
(art. 39 ss CPP)

N/réf

**Dossier N° : PE20.012456**

(à rappeler dans toute correspondance)

Date

28 juillet 2020

1.

Suite à la plainte pénale de Denis ERNI du 30 juin 2020, dirigée notamment contre Eric COTTIER, Procureur général du canton de Vaud, pour « déni de justice », une procédure de fixation du for intercantonal a été engagée avec le canton de Berne.

Par courrier du 10 juillet 2020, la Cellule For et Entraide du *Ministère* public central du canton de Vaud a accepté la compétence des autorités vaudoises pour reprendre la présente cause, en application de l'article 31 al. 1 CPP.

3.

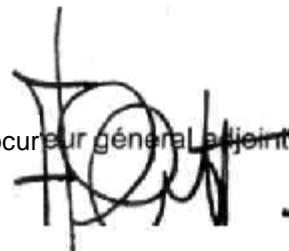
Dans la mesure où la plainte de Denis ERNI est notamment dirigée contre le Procureur général, elle a été attribuée au procureur soussigné, compétent dans un tel cas de figure (cf. Directive publique n° 1.4 du Procureur général « Procédures pénales dirigées contre des procureurs », ch. 2).

\* \* \* \* \*

Par ces motifs, le Procureur général adjoint, appliquant l'article 39 CPP

- I. **informe** les parties de l'attribution du for décidée par les ministères publics des cantons concernés ;
- II. se saisit de la cause.

Le procureur général adjoint



François Danthe

**Notification à :**

Monsieur Denis ERNI  
Boîte postale 408 1470  
Estavayer-le-Lac (par  
recommandé)

**Communication pour information à :**

MINISTERE PUBLIC DU CANTON DE BERNE  
Parquet général Nordring 8 Case postale 3003  
Berne

**Voies de recours :**

Les parties peuvent attaquer dans les 10 jours, devant le Tribunal pénal fédéral à Bellinzone, l'attribution du for décidée par les ministères publics concernés (art. 39 al. 2 et 41 al. 2 CPP).

*Lorsque les ministères publics ont convenu d'un autre for sur la base de l'art. 38 al. 1 CPP, seule la partie dont la demande au sens de l'art. 41 al. 1 CPP a été rejetée peut attaquer la décision.*

Le recours doit être interjeté par déclaration écrite et motivée.



Copie conforme, l'atteste  
Le greffier:

*J. Kaufmann*